

**RÉPONSE D'ÉNERGIR, S.E.C. (ÉNERGIR) À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 8  
CONFIDENTIELLE DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE À LA DEMANDE  
D'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT ET DE MODIFICATION DES *CONDITIONS DE  
SERVICE ET TARIF* D'ÉNERGIR, S.E.C.,  
À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2019**

---

**L'annexe Q-2.1 en réponse à la question 2.1 et  
l'annexe Q-2.3 en réponse à la question 2.3  
de la demande de renseignements n° 8 confidentielle  
de la Régie de l'énergie  
sont déposées sous pli confidentiel  
et sont disponibles uniquement en version électronique  
au personnel de la Régie de l'énergie.**